

REPUBLIQUE FRANCAISE

2026 - 05

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 30 mai 2026, au lieu habituel, à
18h00**
Date de la convocation : 11 mai 2026
Président de séance : Mme. Armelle SAVINEL
Président**Nombre de conseillers**

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 9
- absents : 1

Etaient présents : Armelle SAVINEL Présidente, André BRIVADIS, Alain PACCHIONI, Elisabeth SALSE, Patrice RASSAT, Régine CHAMBON, Aurélie ABONDANCE, Dominique DUPON
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration (s) : Mme FRAIOLI Marine donne procuration à Mme SAVINEL Armelle

2026 – 05 : Election Vice-président et vice-président délégué

Elisabeth SALSE a été nommé secrétaire

Vu le 2° l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale portant modification de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que le conseil d'administration du CCAS élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Chaise Dieu D_09_2026 du 20 Mars 2026 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Chaise Dieu D_31_2026 du 01 avril 2026 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

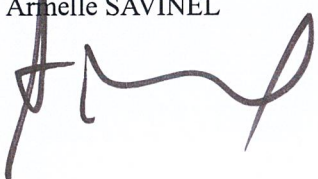
Considérant la nécessité de procéder à l'élection du ou de la Vice-Président(e) du CCAS et du ou de la Vice-Président(e) délégué(e) du CCAS.

Sur proposition du Président, les membres de l'assemblée procèdent à l'élection de la/le Vice-Président(e) et de de la/le Vice-Président(e) délégué(e)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE à 9 voix ces propositions par : 9 pour / 0 contre / 0 abstention
- PROCLAME Madame Aurélie ABONDANCE, Vice-Présidente du CCAS,
- PROCLAME Monsieur Dominisue DUPON, Vice-Président délégué du CCAS,
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente Pour extrait conforme,

Le Président
Armelle SAVINEL



Le secrétaire de séance

